

Publié par extrait en exécution de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

L'an deux mille dix sept, le 09 mars, à 18 heures 30, le Bureau de la communauté urbaine Orléans Métropole, dûment convoqué, s'est réuni « Salle 004 - Espace Saint Marc - 5, place du 6 juin 1944 - 45000 ORLEANS ».

Sous la Présidence de M. Charles-Eric LEMAIGNEN,

Date de la convocation du Bureau : 02/03/2017

ÉTAIENT PRESENTS :

BOU : Mme Nicole WOJCIK
CHECY : M. Jean-Vincent VALLIES
COMBLEUX : Mme Marie-Claire MASSON
INGRE : M. Christian DUMAS
FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Marie-Agnès LINGUET
OLIVET : M. Matthieu SCHLESINGER
ORLEANS : M. Charles-Eric LEMAIGNEN, M. Olivier CARRE, Mme Béatrice BARRUEL
ORMES : M. Alain TOUCHARD
SAINT-CYR-EN-VAL : M. Christian BRAUX
SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jacques MARTINET
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : M. Patrick PINAULT
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. David THIBERGE
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Christophe CHAILLOU
SAINT-JEAN-LE-BLANC : M. Christian BOIS
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : M. Thierry COUSIN
SEMOY : M. Laurent BAUDE

ÉTAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :

CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : M. Nicolas BONNEAU donne pouvoir à M. Christophe CHAILLOU
ORLEANS : M. François LAGARDE donne pouvoir à M. Charles-Eric LEMAIGNEN, M. Serge GROUARD donne pouvoir à M. Olivier CARRE, M. Philippe LELOUP donne pouvoir à Mme Béatrice BARRUEL

ÉTAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :

BOIGNY-SUR-BIONNE : M. Jean-Michel BERNIER
CHANTEAU : M. Jannick VIE
MARDIE : M. Christian THOMAS
MARIGNY-LES-USAGES : M. Eric ARCHENAUULT
ORLEANS : M. Michel MARTIN, Mme Muriel SAUVEGRAIN
SARAN : Mme Maryvonne HAUTIN

Mme Marie-Claire MASSON remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée 29
Nombre de délégués en exercice..... 29
Quorum 15

ORLÉANS MÉTROPOLE

ESPACE SAINT MARC - 5, PLACE DU 6 JUIN 1944 - CS 95801 - 45058 ORLÉANS CEDEX 1 - TÉL. 02 38 78 75 75

VIE INSTITUTIONNELLE

VI 01) Vie institutionnelle - Approbation du procès-verbal de la séance du bureau du 2 février 2017.

Le bureau a approuvé le procès-verbal de la séance du bureau du 2 février 2017.

DEVELOPPEMENT DURABLE

DD 01) Assainissement - Réseaux et ouvrages d'assainissement - Incorporation dans le domaine public - Commune de Saint-Denis-en-Val - Lotissement des Ségalas (allée des Ségalas) - Approbation d'un procès-verbal de mise à disposition

Le bureau:

- a approuvé le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages affectés à la compétence assainissement à passer avec la commune de Saint-Denis-en-Val pour les ouvrages situés dans le lotissement des Ségalas (allée des Ségalas),
- a autorisé Monsieur le Président à signer ledit procès-verbal,
- a constaté la comptabilisation sur le budget annexe assainissement de la communauté urbaine Orléans Métropole, d'un réseau eaux usées de 93 mètres linéaires, d'une valeur comptable de 42 500 € (HT) pour sa valeur brute, des dotations aux amortissements et des subventions d'équipement transférées, par opération d'ordre non budgétaire en lien avec le Trésorier,
- a constaté la comptabilisation sur le budget principal de la communauté urbaine Orléans Métropole, d'un réseau eaux pluviales de 32 mètres linéaires, d'une valeur comptable de 8 000 € (HT) pour sa valeur brute, des dotations aux amortissements et des subventions d'équipement transférées, par opération d'ordre non budgétaire en lien avec le Trésorier.

DD 02) Assainissement - Réseau et ouvrages d'assainissement - Incorporation dans le domaine public - Commune de Saint-Denis-en-Val - Lotissement du Bourg (rue des Glycines) - Approbation d'un procès-verbal de mise à disposition.

Le bureau:

- a approuvé le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages affectés à la compétence assainissement à passer avec la commune de Saint-Denis-en-Val pour les ouvrages situés dans le lotissement du Bourg (rue des Glycines),
- a autorisé Monsieur le Président à signer ledit procès-verbal,
- a constaté la comptabilisation sur le budget annexe assainissement de la communauté urbaine Orléans Métropole, d'un réseau eaux usées de 136 mètres linéaires, d'une valeur comptable de 64 500 € (HT) pour sa valeur brute, des dotations aux amortissements et des subventions d'équipement transférées, par opération d'ordre non budgétaire en lien avec le Trésorier,
- a constaté la comptabilisation sur le budget principal de la communauté urbaine Orléans Métropole, d'un réseau eaux pluviales de 183 mètres linéaires, d'une valeur comptable de 75 000 € (HT) pour sa valeur brute, des dotations aux amortissements et des subventions d'équipement transférées, par opération d'ordre non budgétaire en lien avec le Trésorier.

- a constaté la comptabilisation sur le budget principal de la communauté urbaine Orléans Métropole, d'un régulateur associé à un séparateur hydrocarbures, d'une valeur comptable de 11 000 € (HT) pour sa valeur brute, des dotations aux amortissements et des subventions d'équipement transférées, par opération d'ordre non budgétaire en lien avec le Trésorier.

Fait à Orléans, le **13 MARS 2017**

Le Président de la Communauté Urbaine
Orléans Métropole


Charles-Eric LEMAIGNEN

**AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE ORLEANS METROPOLE
AVIS AU PUBLIC**

Le public est informé que les délibérations adoptées par le bureau de la Communauté Urbaine Orléans Métropole lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil de la Communauté Urbaine Orléans Métropole - Espace Saint Marc - 5 place du 6 juin 1944 à Orléans et au service Vie Institutionnelle - Hôtel de Ville - Place de l'Etape à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.

La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.